

INFO-CHIRENS



*Bulletin d'information municipal
Numéro Spécial - Covid-19 - mai 2020*

information MASQUES GRAND PUBLIC

Le port d'un masque grand public est préconisé dans certaines situations pour se protéger et protéger les autres.

Attention, le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

Un masque pour Tous ... à CHIRENS

Dans la pratique, les masques seront globalement obligatoires dans tous les lieux où la distanciation sociale est difficile (transport en commun, grandes surfaces...) et optionnel le reste du temps.

A Chirens chaque habitant va recevoir gratuitement dans sa boîte aux lettres 3 masques :

- un masque offert par la **Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** qui sera distribué le week-end du 8 mai pour les adultes et les personnes de plus de 12 ans. **Si, lors de la distribution, un habitant a été oublié, merci de venir chercher le masque en mairie.**
- un masque offert par la **région Auvergne Rhône-Alpes** qui devrait être distribué vers le 20 mai pour les adultes.
- un masque offert par la **commune de Chirens** qui devrait être distribué vers le 20 mai pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans.

« *Un masque pour tous* » est une action de solidarité initiée par les élus et réalisée par **une quarantaine de couturières et couturiers chirennois bénévoles**. Ces derniers ont donné de leur temps et mis leur compétence à la confection de chaque masque.

MERCI pour leur engagement !



Un grand merci à tous : élus, employés communaux, membres de la réserve communale de sécurité civile et vous, chirennois, pour votre engagement lors de cette période inédite de confinement qui nous invite à une solidarité active et nécessaire.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Christine GUTTIN, maire de CHIRENS



TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE GRAND PUBLIC

Suivez les recommandations des fiches « conseil d'utilisation et d'entretien » remises lors de la distribution de votre masque



« Madame, Monsieur,

Après 8 semaines de confinement, parfois difficiles pour les plus fragilisés d'entre vous, le Gouvernement a décidé de procéder au déconfinement progressif de notre pays à partir du lundi 11 mai. Afin de vous permettre de vous déplacer le plus sereinement possible dans le respect des gestes barrières nécessaires pour la santé de tous, les élus du Pays Voironnais ont décidé de fournir gratuitement 2 masques par habitant du territoire. Ainsi 200 000 masques en tissu lavable* ont été fabriqués par la société voironnaise Denantes.

Pour des questions d'approvisionnement, nous mettons à votre disposition ce premier masque afin que vous puissiez en disposer dès le 11 mai. Un second masque vous sera remis avant la fin du mois de mai.

Afin de vous protéger et de protéger les autres, nous vous invitons à porter un masque lors de vos déplacements quotidiens, notamment dans les transports en commun où ils seront obligatoires. Je vous remercie par avance pour votre implication dans la mise en œuvre de ce déconfinement et ensemble, mettons tous les atouts de notre côté afin de préserver notre santé et celle des autres. »

*Masque alternatif de catégorie 1

Jean-Paul Bret, Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

NOTE D'UTILISATION

Ces masques sont destinés à **compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, pour le grand public.**

Le masque proposé par les Tissages DENANTES est un masque réservé à des usages non sanitaires de **catégorie 1** selon la note d'information du 29 mars 2020.

Le matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de DGA Maîtrise NRBC, 5 rue lavoisier, 91701 Vert-le-Petit (rapport RP/20-2326/DGA MNRBC/2000305/NP) et qui supporte 10 lavages (rapport RP/20-2697/DGA MNRBC/2000305/NP) a les caractéristiques suivantes :

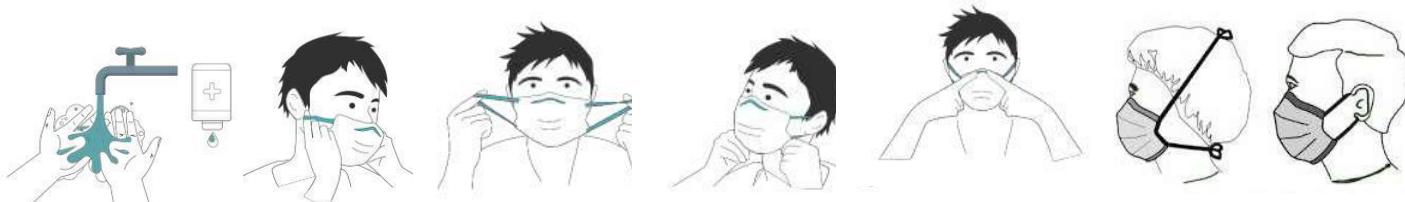
- efficacité de filtration des particules de 3 µm = 98%
 - perméabilité à l'air pour une dépression de 100 Pa = 123 L.m⁻².s⁻¹
- Le design a été établi et testé sur porteur pendant 4 heures par les Tissages DENANTES.

Il s'agit de masques **lavables donc réutilisables (testé sur la base de 10 lavages)**.

Voici leur notice d'utilisation sur la base du guide AFNOR SPEC S76-001 concernant les masques barrières.

Comment mettre un masque pour qu'il soit efficace ?

- avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique,
- pour une réutilisation de masque, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé au préalable,
- placer le masque barrière sur le visage,
- tenir le masque barrière de l'extérieur, le placer et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser,
- abaisser le bas du masque barrière sous le menton, il doit bien couvrir le menton,
- vérifier que le masque barrière soit correctement mis en place, contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire.



- une fois ajusté, ne plus toucher le masque barrière avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique.

Comment retirer son masque pour éviter toute contamination ?

- se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique,
- retirer le masque barrière en saisissant par l'arrière les élastiques du jeu de brides sans toucher la partie avant du masque barrière,
- placer le masque barrière à laver dans un contenant spécifique (sac plastique propre),
- se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique,
- nettoyer l'extérieur du contenant spécifique.



Quelle est la durée d'utilisation de mon masque ?

- le masque barrière doit être lavé chaque fois qu'il est souillé, mouillé ou mal positionné,
- ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation,
- le temps de port du masque est **limité à 4 heures** sur une seule journée (équivalent à une demi-journée).



Comment laver et sécher le masque selon les instructions du fabricant ?

DENANTES
1723



Description des symboles d'entretien :

Cycle normal 60° pendant 30 min

Pas de blanchiment

Séchage en tambour autorisé, température normale 80°

Repasser à une température maximale de semelle de fer de 150°

Pas d'entretien professionnel à sec

- éviter tout contact entre un masque souillé (à laver) et des articles vestimentaires propres
- il est recommandé avant tout lavage des masques barrières de nettoyer son lave-linge, en procédant à un rinçage à froid avec de la javel ou de le faire tourner à vide à 60°C ou 95°C sans essorage
- utiliser votre lessive habituelle (l'utilisation d'assouplissant n'est pas préconisée)
- le cycle complet de lavage (mouillage, lavage, rinçage) doit être de **30 minutes minimum avec une température de lavage de 60°C**
- le lavage des masques barrières peut se faire avec des vieux draps en machine, afin de garantir l'aspect mécanique du lavage
- il est recommandé **un séchage complet du masque barrière dans un délai inférieur à deux heures après la sortie de lavage**. Les masques barrières ne doivent pas sécher à l'air libre, il convient d'utiliser un séchoir et de nettoyer les filtres du sèche-linge (et se laver les mains après)
- vérifier que le masque est entièrement sec
- une inspection visuelle (avec des gants de protection ou des mains lavées) doit être réalisée après chaque cycle de lavage. En cas de détection de tout dommage du masque barrière (moindre ajustement, déformation, usure, etc.), il doit être jeté.



information COMMUNE DE CHIRENS

FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMMUNE

Conseil Municipal : depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, les membres du Conseil Municipal élus en 2014 sont toujours en fonction. La vidéo conférence depuis le confinement a été adoptée comme moyen de communication et de travail par l'exécutif local.

Mairie / Agence postale communale : les agents des services vont progressivement passer du mode « restreint » au mode de fonctionnement plus « normal ».

Ouverture MAIRIE à partir du 11 mai jusqu'au 2 juin : **vendredi après-midi 14h/18h**

Ouverture Agence Postale Communale à partir du 11 mai jusqu'au 2 juin : **mardi après-midi 14h/18h**

Accueil téléphonique MAIRIE : **04 76 35 20 28** du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi 9h à 12h
mairie@chirens.fr / fax : 04 76 35 26 09 / site internet : www.chirens.fr

Police municipale : 04 76 37 63 70 / police-municipale@chirens.fr

Médiathèque : Ouverture prévue après le 11 mai : surveillez le site internet bib.chirens@paysvoironnais.com

Collège des Collines : voir le site internet du collège www.ac-grenoble.fr/college/0383454y.chirens

ÉCOLE MATERNELLE **04 76 35 24 95**

ÉCOLE ELEMENTAIRE **04 76 35 25 81**

Ecole maternelle et élémentaire : retour progressif en classe des élèves en fonction de leur niveau **à partir du 14 mai 2020.**

Cette réouverture ne se fera que si le protocole sanitaire arrêté au niveau national est respecté.

Il garantit la sécurité des élèves, notamment par l'application de quatre principes fondamentaux :

- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves.

Dès lors, ces mesures impliquent que l'école accueillera les élèves selon une organisation nouvelle : emploi du temps spécifique, modulations des horaires d'entrée et de sortie notamment.

La réouverture très progressive de l'école va donc permettre de travailler en petits groupes, et de proposer un accompagnement pédagogique individualisé pour renforcer les apprentissages de chaque enfant.

Ce retour à l'école se fait sur la base du volontariat des familles et ne concerne pas les élèves fragiles ou ceux qui vivent avec une personne fragile. Ceux qui ne pourront être accueillis à l'école bénéficieront d'une continuité pédagogique comme actuellement.

A Chirens sur le temps scolaire, les enseignants ont décidé de l'organisation suivante **du 14 au 19 mai 2020** :

- accueil des élèves de **grande section** par groupe de **10 élèves maximum**
- accueil des élèves de **CP et CM2** par groupe de **10 élèves maximum par classe**
- accueil des enfants de soignants et des enseignants.

Cantine et garderie : les élus ont décidé d'accueillir les élèves durant le temps de la cantine et de la garderie selon les modalités suivantes : accueil des enfants des soignants, des enseignants et des parents qui travaillent en « présentiel ». Les enfants des familles dont un des parents ne travaille pas ou est en télétravail ne seront pas accueillis. Les élèves mangeront dans leur classe un pique nique qu'ils auront apporté et qui sera dans leur cartable.

Concernant la garderie les horaires ont été réduits : le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Ce dispositif mis en place fera l'objet d'un bilan après une semaine avec les employées communales pour le reconduire, l'aménager ou le supprimer.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Cellule de crise : activée dès le mardi 17 mars 2020 lors du déclenchement du PCS par Mme le maire, les membres de la cellule se concertent régulièrement pour s'informer de l'évolution de la situation et ainsi adapter les actions à mener pour assurer la continuité des activités de la collectivité et des missions à accomplir en soutien à la population.

Réserve Communale de Sécurité Civile : depuis le déclenchement du PCS, les réservistes ont été mis en alerte et sont régulièrement sollicités pour assister les chirennois les plus vulnérables.

Christine GUTTIN

Avec la participation du personnel communal

Infos Chirens – Mairie de Chirens – Directeur de la publication la commission communication

Tirage 1000 exemplaires – Conception Mairie de Chirens – Impression Mairie de Chirens

Dépôt légal : mai 2020